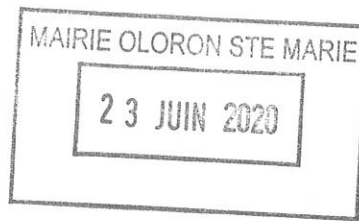




Le Chef de Cabinet
du Président de la République

N° PDR/CP/BEAR/B063513



DIRECTION INSTRUCTEUR :

Copie pour co-traitement :

Copie pour information :

Monsieur Hervé LUCBEREILH
Maire d'Oloron Sainte-Marie
Président du Conseil de surveillance du centre
hospitalier d'Oloron Sainte-Marie
HOTEL DE VILLE
BP 138
64404 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX

Paris, le **17 JUIN 2020**

Monsieur le Maire,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous avez souhaité lui adresser.

Sensible aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'État m'a confié le soin de vous en remercier. Soyez assuré de l'attention avec laquelle il a pris connaissance de vos préoccupations concernant les conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle ainsi que de votre souhait que soit créé un état de catastrophe sanitaire.

Monsieur Emmanuel MACRON mesure pleinement, croyez-le bien, les difficultés que traversent nos entreprises face à l'impact majeur de l'épidémie de Covid-19. C'est la raison pour laquelle de nouvelles mesures de soutien économique, présentées lors du Conseil des ministres du 15 avril dernier, ont été prises pour renforcer et compléter l'ensemble des mesures inédites et immédiates déjà décidées depuis le début de l'épidémie pour aider les entreprises.

Le montant du plan de soutien d'urgence a ainsi été porté de 45 à 110 milliards d'euros, et comprend notamment un report de charges sociales et fiscales des entreprises à hauteur de 42 milliards d'euros. Une enveloppe de 7 milliards d'euros est par ailleurs consacrée au Fonds de solidarité à double étage, contre 1 milliard auparavant, pour les TPE de moins de 10 salariés, les indépendants, les micro-entrepreneurs et les professions libérales. Ce fonds a également été rendu accessible aux entreprises en redressement judiciaire, aux conjoints collaborateurs ou aux groupements d'agriculteurs, et le 2^e volet du dispositif, c'est-à-dire l'indemnisation complémentaire, a été porté de 2000 à 5000 euros maximum pour éviter les faillites des plus petites entreprises.

.../...



S'agissant spécifiquement des dispositifs d'assurances, les garanties en matière de pertes d'exploitation prévues dans certains contrats d'assurances ne s'appliquent, dans la grande majorité des cas, que lorsque ces pertes d'exploitation résultent d'un dommage matériel direct tel que la détérioration ou la destruction de biens. Elles ne permettent pas l'indemnisation des conséquences économiques globales indirectes liées à des épidémies sanitaires.

Il est cependant fondamental que, face aux conséquences économiques de la crise du coronavirus, les assureurs soient mobilisés auprès de leurs clients dans les secteurs économiques particulièrement touchés et participent à l'effort de solidarité nationale.

Le Gouvernement a donc demandé au secteur des assurances de contribuer au Fonds de solidarité pour venir en aide aux entreprises les plus touchées. Monsieur Emmanuel MACRON se félicite que les assureurs se soient engagés auprès du Gouvernement à abonder ce fonds à hauteur de 400 millions d'euros. Ils se sont aussi engagés sur des mesures commerciales vis-à-vis de leurs clients pour plus de 1 milliard d'euros, notamment via des diminutions de prime d'assurance, le maintien des garanties d'assurance des TPE qui connaîtraient des difficultés ou des retards de paiement pendant toute la durée de la période de suspension de l'activité ou encore l'investissement de 1,5 milliard d'euros pour les PME et ETI.

Par ailleurs, le ministère de l'économie et des finances va engager une réflexion avec les assureurs sur la création, pour l'avenir, d'un régime de type assurantiel destiné à intervenir en cas d'une future catastrophe sanitaire majeure, afin d'en déterminer l'opportunité, la faisabilité technique ainsi que les avantages et les inconvénients pour tous les acteurs, publics et privés. Aussi, votre courrier a été transmis à Monsieur LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, dans le cadre de ces travaux qui seront rendus d'ici la fin du mois de juin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

François-Xavier LAUCH